

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°12-2021

COVID-19

Groupama : une situation insupportable pour les salariés...

Le Président de la République a annoncé mercredi 31 mars de nouvelles mesures dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

Les entreprises du groupe ont communiqué sans discussion préalable sur l'adaptation des mesures de protection des salariés : on ne change rien puisque nos protocoles sont bons !
Seule concession, les congés payés pourront être avancés pour tenir compte de la modification des vacances scolaires. Aucune des demandes des représentants du personnel n'a été retenue par les directions.

Les employeurs ont décidé de ne pas recourir à l'activité partielle. La FGA-CFDT prend acte de cette décision. Néanmoins, ce n'est pas aux salariés d'assumer cette décision !

Comment télétravailler quand il faut faire l'école à la maison, quand les charges de travail ne sont pas revues, quand il faut être présent sur son lieu de travail ?

La seule réponse de la direction : il appartient aux salariés de s'adapter. Mais quel est l'effort réalisé par l'entreprise ?

La FGA-CFDT demande que les droits des salariés soient respectés : les employeurs ne peuvent pas imposer la prise de congés supplémentaires d'autant plus que des dispositifs gouvernementaux ont été mis en place.

La FGA-CFDT demande donc :

- l'acceptation des mesures de garde d'enfants pour tous les salariés qui le souhaitent ;
- l'adaptation de la charge de travail, tant pour les sites que pour le réseau commercial ;
- la possibilité de télétravail pour tous les salariés, y compris le réseau commercial ;
- l'ouverture des agences uniquement sur rendez-vous pour respecter le protocole sanitaire et protéger les salariés.

Fait à Paris, le 7 avril 2021

Contacts :

Stéphanie CHRETIEN, Secrétaire fédérale : 06.45.34.24.03
Presse : 06.89.04.25.27